
Bulletin de la
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES
DE L'AUDE**



TOME CXIII
2013

S E S A

LANGLOIS (Gauthier). – « Petits établissements monastiques masculins des Corbières : un encadrement religieux dense (IX^e-XIII^e siècle) », *Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude*, tome CXIII, 2013, pp. 51-68.

Version mise en ligne le 25/12/2016 sur le site Paratge :
<https://paratge.wordpress.com/>

Dans présente version électronique les images noir et blanc de la version papier ont été remplacées par leur version en couleur

Des images complémentaires sont disponibles à cette adresse :

<https://paratge.wordpress.com/2014/04/23/petits-etablissements-monastiques-masculins-des-corbieres-ixe-xiii-e-siecles/>

PETITS ÉTABLISSEMENTS MONASTIQUES MASCULINS DES CORBIÈRES : UN ENCADREMENT RELIGIEUX DENSE (IX^e-XIII^e SIÈCLE)

Gauthier Langlois*

Cette étude s'appuie sur une recherche menée sur plusieurs monastères et *cella* mal connus ou inédits. Au IX^e siècle, sous la protection des rois carolingiens, une floraison d'établissements monastiques voit le jour sur des itinéraires de pèlerinage, loin de l'insécurité côtière. Ce réseau est complété au XI^e siècle par des fondations comtales ou vicomtales généralement liées à de puissants *castra*. Le siècle suivant voit le développement de monastères cisterciens. Mais tous les petits établissements monastiques disparaissent, absorbés par les puissantes abbayes, pour devenir de simples prieurés. Leur disparition semble liée à leur pauvreté, à l'instabilité politique et au manque de vocations. Mais aussi à l'attraction spirituelle et matérielle des puissantes abbayes voisines de Lagrasse, Alet et Fontfroide.

Mots clés : Alet-les-Bains, Cubières-sur-Cinoble, Durban-Corbières, Fenouillet, Fontjoncouse, Fontfroide, Lagrasse, Montjoi, Padern, Peyrepertuse, Peyriac-de-Mer, Rouffiac-des-Corbières, Saint-Hilaire, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Saint-Martin-des-Puits, Saint-Paul-de-Fenouillet, Saint-Polycarpe, Saint-Victor-de-Montveyre, Sainte-Eugénie, Soulatgé, monastère, *cella*, prieuré, pèlerinage, cistercien, bénédictin, chanoine, *castrum*, *forcia*, *villa*.

Small monastical establishments for men of Corbières: a dense religious guidance (8th century to 13th century). *This study is based on research conducted on several monasteries and cella poorly known or unpublished. In the ninth century under the protection of the Carolingian kings flowering of monastic establishments born on pilgrimage roads away from the coastal insecurity. This network is completed in the eleventh century by comtales or vicomtales foundations usually linked to powerful castra. The following century saw the development of Cistercian monasteries. But all small monastic establishments disappear, absorbed by the powerful abbeys, to become priories. Their demise seems linked to their poverty, to the political instability and to the lack of vocations. But also to the spiritual and material attraction of their powerful neighbors abbeys of Lagrasse, Alet and Fontfroide.*

Introduction

L'étude des petits établissements monastiques médiévaux est souvent négligée au profit de l'étude des grands monastères¹. Les raisons en sont multiples et notamment l'absence ou la modestie des vestiges conservés ainsi que la disparition des sources écrites. Ces lacunes de la recherche ont conduit à sous-estimer l'encadrement religieux et à proposer, par exemple, d'expliquer le succès de la diffusion du catharisme dans certaines régions par cette faiblesse. Or il n'en est rien : cellules et prieurés monastiques, petits et grands monastères constituent un maillage dense, notamment dans les Corbières. Robert Aymard a, par exemple, comptabilisé dans l'Aude plus de trois-cent prieurés dont l'existence est signalée par le dictionnaire topographique de ce département². Au cours de mes recherches dans cette région du sud de l'Aude, j'ai été amené à découvrir de nombreux lieux de

cultes inconnus des historiens et archéologues ou étudiés très superficiellement. Parmi eux, certains ont abrité des communautés de moines ou chanoines. Découvrons ici leur histoire à travers quelques exemples.

Limites de l'étude

Le champ spatial de notre étude est constitué par les Corbières, un massif montagneux délimité par la mer méditerranéenne, les vallées de l'Aude et de l'Agly. Sur le plan religieux le quart nord-ouest des Corbières appartenait au diocèse de Carcassonne et le reste au diocèse de Narbonne. Sur le plan politique, cet espace était dominé par les comtes puis vicomtes de Carcassonne et Razès pour la plus grande partie, les vicomtes de Narbonne au nord-est et les comtes de Cerdagne-Besalú puis Roussillon au sud. Quelques grandes familles seigneuriales, relais des pouvoirs comtaux, se parta-

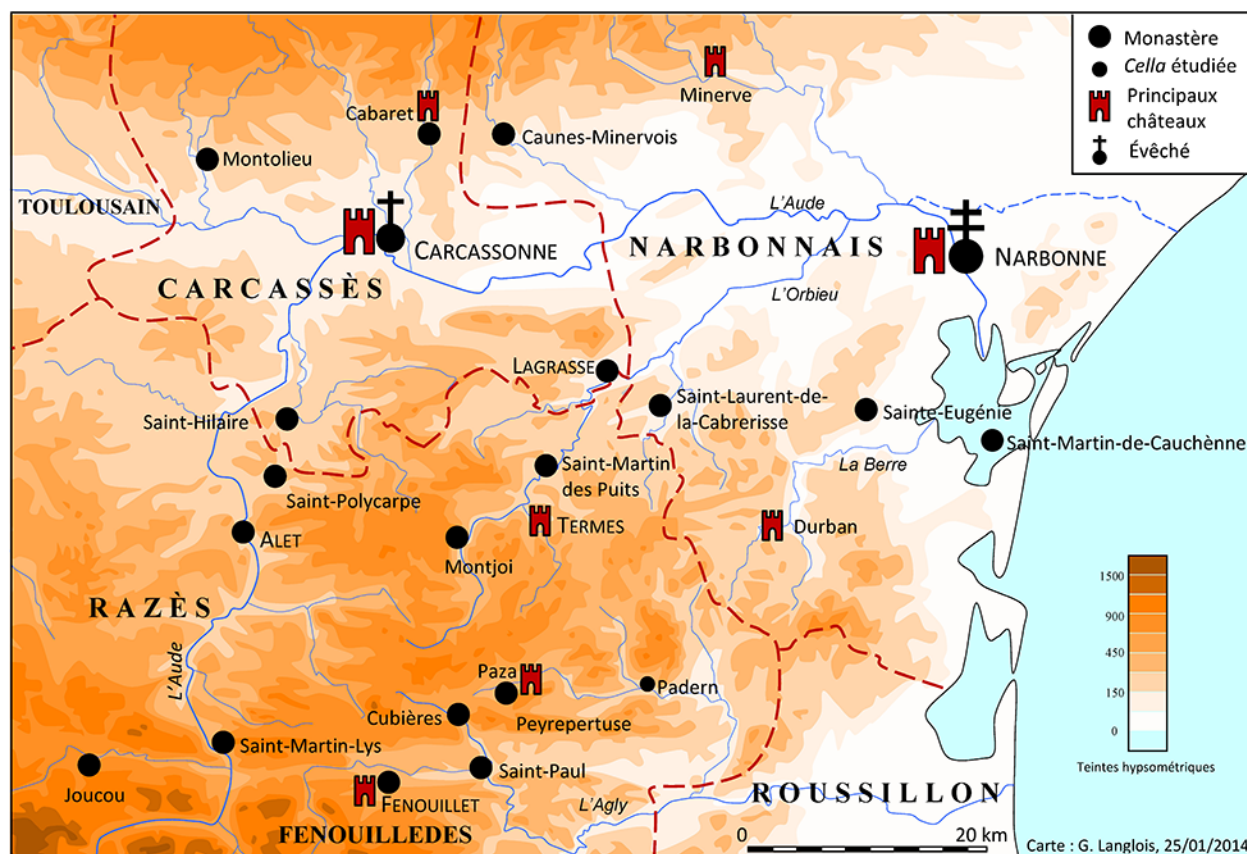


Figure 1 : carte de situation des monastères des Corbières des IX^e-XI^e siècles.

geaient cet espace entre le XI^e et le XIII^e siècle : les Termes au centre des Corbières, les Peyrepertuse et les Fenouillet au sud, les Niort au sud-ouest... Sur le plan chronologique, cette étude commence avec la conquête carolingienne, qui s'achève dans cette région avec la prise de Narbonne par Pépin-le-Bref en 759. Car nous ignorons tout des établissements monastiques qui ont précédé cette conquête. Nous limitons notre étude à la fin du XIII^e siècle, date à laquelle toutes les communautés monastiques étudiées ont disparues pour faire place, au mieux, à de simples prieurés.

Nous laisserons de côté les établissements monastiques féminins qui ont déjà fait l'objet d'un excellent article de Gwendoline Hancke³, ainsi que les établissements des Templiers, objets de nombreuses études, et les établissements urbains. Nous laisserons enfin de côté les ermitages, en raison des lacunes des sources écrites pour la période médiévale sur ce sujet, bien que quelques-uns soient attestés par l'archéologie comme celui de Saint-Antoine de Galamus.

Sur le plan archéologique, nous nous sommes appuyés sur les travaux antérieurs et notre étude, inédite, du site de l'abbaye de Montjoi. Mais la plupart des sites décrits ici mériteraient des études archéologiques approfondies.

COMMUNAUTÉS MONASTIQUES ANTÉRIEURES À LA RÉFORME GRÉGORIENNE

Origine et localisation des monastères

De nombreuses *villae* se retrouvèrent sans propriétaire à la suite des bouleversements dus à la conquête arabe puis à la conquête carolingienne. Vacantes, elles furent intégrées au domaine public. Pour mettre en valeur ces terres fiscales, en partie à l'abandon, les souverains carolingiens ou leurs comtes en donnèrent certaines à leurs fidèles, nobles ou religieux. Par ces donations ils soutinrent la création de nombreux établissements monastiques. Il s'agissait, par ces fondations, de réorganiser le territoire tant sur le plan matériel que spirituel. Dans les Corbières, et plus généralement dans l'ancienne Gaule gothique ou Septimanie, ces premiers monastères sont majoritairement situés dans les piémonts montagneux ainsi que dans les vallées. Les plaines et la côte, zones les plus exposées aux razzias arabes ou normandes du IX^e siècle, en sont peu pourvues. D'ailleurs, les monastères de la côte disparaissent généralement dans la seconde moitié du IX^e siècle. Dans les Corbières, il s'agit notamment de Saint-Martin de Cauchène associé à un port sur l'île Sainte-Lucie, commune de Port-la-Nouvelle. Signalé comme monastère en 836, puis

Saint-Laurent en 844, cet établissement disparaît ensuite de la documentation. Pour André Sautou, sa disparition s'expliquerait par sa destruction au cours du raid normand de 858⁴. Quant au monastère Sainte-Eugénie, que nous étudierons plus loin, il disparaît de la documentation après 817 pour renaître au XII^e siècle. Cette répartition s'explique donc en partie par un souci de sécurité.

Les fondateurs ont eu également le souci de ne pas implanter leurs monastères dans des endroits trop isolés. Ces monastères sont en effet tous situés sur des voies de passage ou à leur proximité. Ils se répartissent à intervalle régulier sur les deux grands axes permettant le contournement des Corbières et sur un axe secondaire traversant ce massif. Sur l'axe nord-sud reliant Carcassonne aux Pyrénées par la haute-vallée de l'Aude sont situées les abbayes de Saint-Hilaire, Saint-Polycarpe, Alet et Saint-Martin-Lys. Sur l'axe nord-sud traversant les Corbières par la vallée de l'Orbieu sont situés les monastères de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Lagrasse, Saint-Martin-des-Puits, Montjoi, Paza, Cubières et Saint-Paul-de-Fenouillet. Sur l'axe est-ouest empruntant le sillon du Fenouillèdes pénétrant dans les Pyrénées depuis la plaine du Roussillon sont situés les monastères Saint-Paul-de-Fenouillet, Saint-Pierre-de-Fenouillet, Saint-Martin-Lys et Joucou.

À une époque où la voie Domitienne et la voie d'Aquitaine constituaient des itinéraires peu sûrs, en raison notamment des razzias arabes, les voies traversant ou contournant les Corbières constituaient un itinéraire alternatif intéressant, bien que plus malaisé. Les voyageurs pouvaient faire étape dans les monastères, qui en retour bénéficiaient de leur aumône. Ces voies constituaient en outre des routes de pèlerinage. On sait que Saint-Hilaire constituait le lieu de dévotion des comtes de Carcassonne⁵ et Lagrasse celui d'une grande partie de l'aristocratie catalane⁶. *Le Livre des routes et des provinces*, rédigé en 1068 par le géographe andalou Al-Bakrî, évoque un de ces pèlerinages : « Il y a à Carcassonne cette église très importante chez eux, nommée *Shant Mariya Gharâsha*. Elle renferme sept colonnes d'argent. Elle a une certaine fête à laquelle les Chrétiens de tous les pays se rendent. » Les historiens ont transcrit le nom de cette église en Sainte-Marie de Grâce et l'ont généralement identifiée à Notre-Dame de l'abbaye, ancien monastère bénédictin situé au pied de la Cité de Carcassonne. Mais François Clément, réinterprétant ce texte, montre que ce nom est la transcription en arabe de Sainte-Marie de La Grasse. Al-Bakrî, ou ses informateurs, ont sans doute confondu en une seule les deux abbayes ou ont omis de préciser que Lagrasse se situait dans le diocèse de Carcassonne et non à Carcassonne.

Par une analyse des sources d'information d'Al-Bakrî, François Clément déduit en outre que cette information pourrait dater du X^e siècle⁷. L'existence d'un important pèlerinage à Lagrasse au X^e siècle pourrait expliquer le nombre élevé de monastères sur les routes des Corbières conduisant à cette abbaye.

Cette hypothèse est confortée par l'existence, sur cette voie, du toponyme Montjoi. Selon François Baby, le mont joie désigne dans sa forme primitive et longtemps conservée la dernière colline ou l'ultime halte sur le chemin des pèlerins. Ce mont joie est généralement matérialisé par un amoncellement de pierres. Plus tard, le mot prend le sens général de balise sur une route puis, perdant toute référence à son origine, celui d'un simple bornage⁸. Quand on descend la vallée de l'Orbieu, le village de Montjoi est la première colline d'où l'on peut apercevoir le site d'une ancienne abbaye, située 600 mètres plus au nord. Et celle-ci, située à environ six heures de marche de Lagrasse, pouvait constituer la dernière halte vers la grande abbaye. À une échelle inférieure, les mêmes motivations ont pu présider à la création de petits établissements monastiques, regroupant quelques moines, et qui sont désignés dans les textes médiévaux sous le nom de *cella*.

Voici maintenant quelques monographies de monastères et *cella*. Nous commencerons par une simple *cella* monastique : Padern, qui a la particularité d'être l'une des plus anciennes et les mieux documentées. Nous poursuivrons par l'étude de deux monastères connus chacun comme tels par une unique citation : Saint-Michel de Paza et Notre-Dame de Montjoi, avant d'évoquer le monastère de Saint-Martin-des-Puits.

Un exemple de *cella* monastique : Padern

Au nord du village de Padern, sur la rive nord du Verdoubert, des fragments d'amphores, et les vestiges d'une église et de son cimetière attestent de l'existence d'une ancienne villa, d'origine romaine, devenue au haut Moyen Âge une *cella* monastique.

La *cella* monastique (IX^e-XI^e siècles)

Si l'on en croit un acte daté de 805, les *villae* de Padern et Molhet ont fait partie des premières dotations de l'empereur Charlemagne à l'abbaye de Lagrasse⁹. Mais on ne peut se fier entièrement à cet acte qui a été modifié par des moines faussaires vers le début du XII^e siècle, pour attribuer une origine prestigieuse à de nombreuses possessions de l'abbaye. Il semble en effet que cette donation soit en réalité l'œuvre d'un comte de Carcassonne nommé Oliba. Cela peut être Oliba I^{er}, qui vivait sous les règnes de Charlemagne et Louis le Pieux, ou Oliba II qui vivait sous les règnes de Charles-le-Chauve et Charles-le-Simple. Il est en effet fait

mention de cette donation dans une confirmation des possessions de Lagrasse par le roi Charles-le-Simple en 899¹⁰.

Dès le IX^e siècle Padern, Molhet et leurs églises, Saint-Pierre-ès-liens et Saint-Martin, constituent une *cella* monastique. C'est à la fois une exploitation rurale et une petite communauté de quelques moines de Lagrasse : ils sont trois au début du XI^e siècle. Le chef de la *cella* est un moine appelé le prévôt. Il représente l'abbé et le monastère qui l'a chargé de développer spirituellement et économiquement les terres qui lui sont confiées. À ce titre le prévôt encadre spirituellement les prêtres et les paysans. Il rend la justice, prélève les dîmes et les redevances, dirige l'exploitation des terres agricoles. L'acte de 805 nous détaille les droits et biens qui constituent la *cella* : dîmes et prémisses, oblations, cimetières et ecclésiastiques, avec ses terres cultivées et non cultivées, vignes, prés, pâturages, forêts, garrigues, jardins et potagers, arbres fruitiers ou non, eaux courantes, sources, puits, étangs, marais, rives et voies. Le défrichement et la mise en valeur du terroir sont donc l'œuvre des moines de Lagrasse et de leurs paysans.

La *cella* et la féodalisation de la société (XI^e-XII^e siècles)

Avec la féodalisation de la société au début du XI^e siècle, les seigneurs de Peyrepertuse et des chevaliers à leur service tentent de mettre la main sur les terres de la *cella* de Padern. En 1024, un certain Ginabert et ses frères, Arman, Raimond et Oliba, se sont emparés de Marsa, Molhet et Padern. L'abbé de Lagrasse, accompagné du prévôt Arnaut et des moines Guananguardus et Gérard, se rend sur les lieux pour une assemblée de justice. Assisté d'une dizaine de notables locaux, l'abbé entend Ginabert et ses frères. Comme ceux-ci ne peuvent prouver, ni par une charte, ni par des témoins, qu'ils possèdent un droit quelconque sur les terres, ils en font l'abandon à l'abbé¹¹. Dans la notice de ce jugement, ces terres sont qualifiées d'alleux du monastère, c'est à dire de terres qui ne sont soumises à aucun pouvoir seigneurial supérieur. Cependant, le rapport de force entre l'aristocratie locale et l'abbaye de Lagrasse évolue vite en faveur de la première. On constate en effet qu'à la fin du XI^e siècle, les seigneurs de Peyrepertuse se sont emparés depuis longtemps des droits de justice et des dîmes sur Padern et Molhet. Mais, sous la pression de la réforme grégorienne, ils en restituent une partie au monastère. À une date inconnue, comprise entre 1095 et 1125, Bernard Béranger de Peyrepertuse abandonne la moitié des dîmes de Padern et Molhet¹². En 1108, il abandonne encore, comme son père l'avait déjà fait, la moitié des droits de justice dans ces *villae*, et l'autre moitié à sa mort, le tout contre 120 sous¹³. Bernard Béranger et l'abbé

conviennent que le premier qui tiendra un plaid de justice donnera la moitié de son produit à l'autre. Car, on se préoccupe plus de tirer profit des amendes et confiscations prononcées que d'exercer une véritable justice, soucieuse des droits des victimes. On peut le constater dans l'exemple suivant. Le chevalier Pierre Béranger de Castageirs est au service de Bernard Béranger de Peyrepertuse depuis au moins 1108. Il tient en fief de son seigneur la moitié des dîmes de Molhet. Comme beaucoup de chevaliers de cette époque, il n'hésite pas à commettre des actes violents contre des paysans qui refusent de se faire racketter : il arrache les yeux à un homme de Molhet. Cet acte serait sans doute resté impuni si la victime n'était pas un serf appartenant à l'abbaye de Lagrasse. Car, un aveugle, c'est un paysan de moins au travail et des revenus en moins pour l'abbaye. Celle-ci exige donc réparation. Un plaid de justice réunit en 1125 les représentants de l'abbaye et de la noblesse locale parmi lesquels Pierre d'Auriac, Pierre et Bernard de Cucugnan et Xeginar de Soulatgé. Un compromis, approuvé par le seigneur de Peyrepertuse, est trouvé entre les parties. En réparation de son crime Pierre Béranger de Castageirs, sa femme Garsent et leur fils Pierre abandonnent la moitié de leur moitié des dîmes, portant sur le blé, le vin, la laine, la viande et les moutons. Ils font la paix avec l'abbaye et lui donnent leur âme et leur corps, s'ils veulent se faire moine. Aucune réparation n'est mentionnée pour la victime¹⁴.

La féodalisation s'accompagne également de la construction de nouveaux châteaux et du regroupement de l'habitat. Une *forcia* est attestée à Padern dans la seconde moitié du XII^e siècle. Le mot *forcia* désigne alors généralement une fortification secondaire qui n'est pas le siège d'une seigneurie et n'est pas accompagnée d'un habitat fortifié. Celle-ci est à situer vraisemblablement à l'emplacement du château actuel, sur la colline rocheuse dominant la rive sud du Verdoube. Nous ignorons qui est à l'initiative de sa construction. Mais par comparaison avec ce qui se passe à la même époque dans le Termenès voisin, il est possible que cette fortification soit à mettre au crédit de seigneurs laïcs, c'est-à-dire ici des seigneurs de Peyrepertuse ou de leurs chevaliers. À moins que l'abbé de Lagrasse et son prévôt de Padern ne l'ait réalisée et pourvue d'une petite garnison de chevaliers pour se défendre des exactions de leurs puissants voisins laïcs. Toujours est-il qu'à une date comprise entre 1165 et 1192, la *forcia* est aux mains d'Arnaud, abbé de Lagrasse. Celui-ci semble alors craindre la convoitise des seigneurs de Peyrepertuse, car il fait jurer sur les Évangiles à Béranger de Peyrepertuse que ni lui, ni ses successeurs, ni aucune personne sur son conseil ne porteront la main sur la *forcia* de Padern, ni ne lui feront la guerre¹⁵. Cette *forcia* constitue dès lors

un pôle d'attraction et de regroupement de l'habitat concurrent de la *cella*. Sous sa protection et à l'abri des inondations se développe un village fortifié. L'ensemble est qualifié de *castrum* au XIII^e siècle.

La *cella* et la croisade albigeoise (XIII^e siècle)

Pendant la croisade albigeoise les usurpations des seigneurs laïcs sur les biens de l'abbaye de Lagrasse se poursuivent. Alain de Roucy, le nouveau seigneur de Termes mis en place par Simon de Montfort, prétend percevoir une *albergue*, c'est à dire un droit de gîte pour ses chevaliers, à Padern et Molhet, ainsi que les cens perçus sur les terres de la *villa* de Molhet et un muid d'orge à Padern. Une sentence arbitrale de 1215 restitue tous ces droits à l'abbaye, mais il n'est pas sûr qu'elle ait été appliquée¹⁶. Car, quelques années après, le fameux Chabert de Barbaira, protecteur des cathares, domine le Fenouillèdes et le château de Quéribus. Il se partage les droits de l'abbaye de Lagrasse en Perapertusès avec Guilhem Raimond de Peyreperouse. Mais, après l'échec de la révolte de Trencavel en 1240 et la soumission des seigneurs des Corbières, c'est autour du roi et de l'abbé de se partager la possession des deux *villae*. Deux ans après, à la faveur de la révolte menée par le comte de Toulouse Raimond VII, Chabert de Barbaira s'empare à nouveau de Padern et Molhet. À Aigues-Mortes, sur son navire prêt à partir en croisade, le roi Louis ordonne à son sénéchal de Carcassonne, Guillaume de Pian, de restituer plusieurs possessions à l'abbaye de Lagrasse¹⁷. Il demande en particulier de saisir sur Chabert de Barbaira les châteaux de Padern et Molhet avant de les remettre à l'abbé. Cet ordre n'est pas appliqué car dans un acte de 1253 Chabert est encore qualifié de seigneur de Padern et reçoit, par l'intermédiaire de son bayle Guilhem-Pierre de Malviès, des droits de mutation sur la vente d'une terre au terroir de Saint-Pierre de Padern¹⁸. Ce n'est sans doute qu'à la suite de la prise de Quéribus et du Fenouillèdes en 1255 que l'abbaye récupère ses biens. Cependant, les droits de Lagrasse font encore l'objet de contestations en 1283, par le roi Philippe-le-Bel. Celui-ci prétexte le faidiment de Chabert et de Guilhem pour justifier une confiscation des biens que ces chevaliers tenaient. À court de numéraire, le roi renonce finalement aux confiscations contre une somme d'argent¹⁹. Désormais et jusqu'à la fin du Moyen Âge, l'abbaye n'est plus inquiétée dans sa possession de Padern et Molhet.

Quel a été l'impact de ces événements sur la *cella* ? La confiscation de ses revenus par des seigneurs laïques et l'instabilité politique n'ont sans doute pas permis le maintien de la petite communauté monastique. Au début du XIV^e siècle, Padern n'est plus qualifié de *cella* mais de prévôté²⁰. La

communauté monastique s'est réduite, sans doute depuis longtemps, à un seul moine : le prévôt. L'église de la *cella* est devenue l'église paroissiale du village castral qui s'est constitué au XII^e siècle de l'autre côté du Verdoble.

La disparition de la prévôté (XIV^e siècle)

À la mort du prévôt Bernard Roger, l'abbé Guillaume d'Alzonne supprime la prévôté et en unit les biens à la manse abbatiale. C'est à dire que Padern et Molhet deviennent un simple bénéfice au profit de l'abbé. C'était sans compter avec le pape, Jean XXII qui, par lettre, avait pourvu un moine de Saint-Michel de Cuxa de la prévôté de Padern. Devant les protestations de ce dernier, l'abbé explique au pape que la prévôté est une fortification située dans un lieu montagneux et dangereux, à la frontière du royaume de France. Et que pour la garde et la défense de ce lieu, il lui paraît plus opportun qu'il soit à la charge de l'abbé plutôt que d'être un bénéfice monastique dont le titulaire, prieur ou moine, serait menacé d'un danger inéluctable. En échange l'abbé propose d'ériger en prévôté l'église de Canohès, dans le diocèse d'Elne, en lui adjoignant les droits qu'il possède à Pézilla-la-Rivière et à Vingrau. Par une bulle datée de décembre 1321, le pape consent à ce transfert²¹. Désormais, Padern n'est plus qu'un prieuré séculier. Quant à l'église Saint-Pierre-es-liens, elle est abandonnée après la construction d'un nouvel édifice dans le village de Padern. Elle est indiquée comme ruinée sur la carte de Cassini au XVIII^e siècle. Il n'en reste que la base de son mur sud, réemployé dans le mur de clôture du cimetière.

L'abbaye Notre-Dame à Montjoi

Une fondation carolingienne ?

Nous n'avons que peu de renseignements sur l'histoire de Montjoi et encore moins sur celle de son monastère, cité comme tel dans un seul acte du XII^e siècle. Il semblerait qu'un petit monastère bénédictin y ait été fondé à l'époque carolingienne sous le vocable de Notre-Dame. Car, la tradition, rapportée au début du XV^e siècle dans une visite pastorale, y voyait une fondation de Charlemagne²². Nous pouvons lui accorder une certaine fiabilité, car la même visite attribue la même tradition à Cubières, monastère qui figure dans la fameuse *Notitia de servitio monasterium* datée de 817²³. Cette notice donne une liste de monastères qui doivent des prières à l'empereur Louis-le-Pieux. Les archives de l'église de Montjoi ou celles de l'archevêque de Narbonne conservaient encore peut-être au début du XV^e siècle une charte de Charlemagne, Charles-le-Chauve ou Charles-le-Simple, à l'origine de cette tradition. Si Montjoi ne

figure pas dans la *notitia* de 817, c'est peut-être que le monastère était trop modeste ou qu'il n'était pas encore fondé.

Une abbaye disputée

La première mention fiable se rapportant à cet établissement figure dans une bulle du pape, datée de 1119, confirmant les possessions du monastère d'Alet²⁴. Dans la liste figure, outre les monastères de Saint-Polycarpe, Saint-Paul-de-Fenouillet et Saint-Papoul, une *église Sainte-Marie d'Orbieu*. Il ne s'agit évidemment pas de l'abbaye homonyme de Lagrasse qui n'a jamais été soumise à Alet. L'identification avec l'église de Montjoi se fonde sur sa position qui surplombe l'Orbieu et sur le fait qu'elle est attestée comme possession d'Alet au XIII^e siècle. Le terme d'église, et non de monastère, qui est employé dans l'acte pose problème. Toutefois, dans le même acte, l'abbaye de Saint-Polycarpe est qualifiée de la même façon. Ce monastère est peut-être passé, tout comme le monastère de Saint-Polycarpe à la même époque, dans la dépendance de l'abbaye d'Alet. Aux yeux de cette grande abbaye, Montjoi n'est peut-être plus considéré que comme un simple prieuré, même s'il y reste une communauté monastique. Quant à la façon dont Montjoi est entré dans la dépendance d'Alet on ne peut que faire des hypothèses, appuyées sur l'exemple de l'abbaye voisine de Cubières. En 1073, le patronage de cette dernière abbaye était aux mains du comte de Besalú et sa seigneurie utile aux mains des seigneurs de Peyrepertuse. Cette situation changea avec la réforme grégorienne. Le seigneur de Peyrepertuse, sur les conseils de l'archevêque de Narbonne et en accord avec le comte de Besalú, restitua à l'Église tous les biens qu'il avait usurpé et mit le monastère de Cubières sous le patronage des abbayes de Cluny et de Moissac, chargées d'en assurer la restauration matérielle et spirituelle. Il a pu en être de même à Montjoi. Les seigneurs de Termes se sont peut-être emparés de l'abbaye, car au XIII^e siècle la seigneurie utile de Montjoi est entre leurs mains²⁵. Nous savons qu'en 1093 les seigneurs de Durfort, en accord avec ceux de Termes, restituent Saint-Martin-des-Puits, un monastère voisin, à l'abbaye de Lagrasse. Il est possible que les Termes aient agité de même à Montjoi en confiant l'abbaye à Alet.

Le troisième jalon textuel dans l'histoire de cet établissement est un acte de 1172 conservé à travers une courte analyse figurant dans l'inventaire des archives de l'archevêque de Narbonne : *Item un acte de l'an 1172 par lequel le sieur Pons archevesque de Narbonne, donne à Dieu et a Notre Dame de Canellade et au sieur Guyraud abbé dudit lieu, l'esglise de Saint Martin del Pist et l'esglise de Saint-André de Savignan avec les dixmes, oblations*

*et tout ce qui appartenait auxdites esglises, sous retention toutesfois audit archevesque les synodes, quartons et toute _____ archiepiscopeale, avec ceste condition que le prieur qui seroit esleu audit lieu par l'abbé, et furni audites esglises, se presenteroit devant ledit sieur archevesque pour recepvoir de luy la communion des ames, aux promesses d'ho-beissance audit archevesque et de venir au sinode de l'esglise de Narbonne, payer droits synodaux, et du quarton et toutes autres choses appartenants a Dieu*²⁶.

Là encore, cet acte pose de nombreux problèmes. Cette abbaye Notre-Dame de Canellade, dont c'est la seule mention dans ce qui subsiste des archives de l'archevêque de Narbonne, serait difficile à localiser s'il n'y avait les mentions des églises qui lui sont confiées et qui se situent comme Montjoi dans la vallée de l'Orbieu : Saint-Martin-des-Puits en aval et Saint-André-de-Savignan²⁷, chapelle située en amont sur la commune d'Auriac. Notre-Dame apparaît comme une abbaye de plein exercice, pourvue d'un abbé nommé Guiraud, et non plus comme une simple dépendance d'Alet. Elle possède de plus une importance relative puisque l'archevêque lui confie deux autres établissements monastiques, dont l'un est un ancien monastère, dirigés chacun par un prieur nommé par l'abbé. Cependant cette prospérité relative, si tant est que cette abbaye ait pu réellement prendre le contrôle des biens confiés par l'archevêque, ne dure pas.

La disparition de l'abbaye

Car, au début du XIII^e siècle, Notre-Dame n'apparaît plus que comme l'église paroissiale du *castrum* de Montjoi construit sans doute par les seigneurs de Termes. L'abbaye d'Alet revendique la possession de l'église et de la seigneurie. Mais, ce monastère ayant eu une attitude jugée laxiste vis-à-vis de l'hérésie cathare, une partie de ses biens sont confisqués et le *castrum* de Montjoi est adjugé en 1232 au chapitre de la cathédrale de Narbonne lors d'un différend entre celui-ci et l'archevêque de Narbonne²⁸. Cependant, l'église est finalement restituée à l'abbaye d'Alet et le *castrum* à Olivier, dernier seigneur de Termes. À cette époque, toute communauté monastique semble avoir disparue. L'ancienne abbatiale devenue une simple église paroissiale reste en fonction jusqu'en 1641, date du transfert du siège de la paroisse dans une nouvelle église située au cœur du village.

Les vestiges de l'abbatiale préromane

L'ancienne église abbatiale est actuellement une ruine dénommée l'église vieille. Son emplacement était occupé jusqu'au début du XX^e siècle par des jardins, maintenant abandonnés et recouverts par la forêt. C'était un vaste édifice avec une nef et sans doute deux collatéraux, donc de plan basilien-



Figure 2



Figure 3

cal, de 10 m de large et 22 m de long environ dans l'œuvre, terminé à l'est par un chevet comprenant une abside. Cette abside possède un plan en arc outrepassé à l'intérieur, polygonale à cinq pans à l'extérieur. Elle était voûtée en segment de coupole. Cette abside était renforcée par des contreforts aux angles et était flanquée au sud et au nord d'une absidiole polygonale. Ces deux absidioles voûtées en segment de cône s'ouvraient à la fois sur l'abside et sur les collatéraux. L'absidiole sud, transformée en cabane est le seul élément conservé sur toute son élévation. Sa porte, donnant sur l'abside, présente un linteau droit de trois claveaux savamment appareillés, surmonté d'un arc de décharge retombant au delà des jambages de la porte (fig. 2). Les murs du chevet et de la nef ne sont conservés que sur une hauteur de 0,50 à 1,50 m. Au sud de l'édifice, s'étend une vaste terrasse carrée délimitée par des murs et le rocher. Cet espace, qui selon la tradition locale a servi de cimetière, pourrait correspondre à un cloître. À noter encore que dans un emmarchement qui sert à l'extérieur de base à l'actuelle église Notre-Dame, située dans le village de Montjoi, on remarque une grande dalle de marbre rose qui semble être la table d'autel de l'ancienne église (fig. 3).

Le plan basilical et les absides de plan outrepassé sont caractéristiques des édifices wisigothiques ou préromans de l'Espagne et du sud de la France (voir notamment Pedret en Catalogne). Cependant, il existe quelques rares édifices du premier art roman conservant ces caractéristiques, comme Saint-Jean de Valcabrère, dans le Comminges, daté de la fin du XI^e siècle. En l'absence de décorations, on peut hésiter à attribuer cet édifice à l'art préroman ou au premier art roman. Sa datation est donc comprise entre le IX^e siècle et la fin du XI^e siècle²⁹. Elle est compatible avec la tradition en faisant une fondation carolingienne.

Comparons maintenant Notre-Dame de Montjoi aux vestiges des abbayes voisines. L'ancienne abbatale Saint-Martin-des-Puits possède une nef préromane de 5,50 m. de large. Au total, l'édifice dans son état le plus vaste, au XI^e siècle, n'excédait

pas 100 m². L'abbatale Sainte-Marie-de-Cubières, dans sa plus grande extension, au XI^e siècle, était constituée d'une nef et de deux collatéraux, terminés à l'est par trois absidioles. L'ensemble mesure 16,20 m de large et 17,70 m de long dans l'œuvre, soit environ 287 m². L'église vieille de Montjoi, avec une superficie d'environ 220 m², se rapproche des dimensions et du plan de l'église de Cubières. Les édifices de plan basilical, d'époque romane ou préromane, des Corbières étant tous d'anciennes églises abbaciales, l'analyse architecturale semble confirmer la fonction monastique de cet édifice, trop grand et trop riche pour n'être que l'église d'une très modeste paroisse.

Saint-Martin-des-Puits ou de Mont-Redon

Saint-Martin-des-Puits se situe toujours sur l'Orbieu, à mi-chemin entre Montjoi et Lagrasse. C'est une modeste abbaye dont il ne reste que l'église. Son arc triomphal outrepassé préroman et ses fresques romanes ont attiré l'attention de plusieurs chercheurs parmi lesquels Marcel Durliat. Si l'architecture et le décor de cet édifice ont fait l'objet d'études approfondies, son histoire n'a été qu'esquissée³⁰. Faute de place, nous n'allons développer ici que quelques aspects nouveaux.

La première mention de l'abbaye figure dans un diplôme du roi Eudes, daté des années 888-893. Eudes, à la requête de l'abbé de Saint-Martin du Mont-Redon, lui demandant de secourir ses moines appauvris et opprimés, prend l'abbaye sous sa protection spéciale et, pour permettre aux moines de prier pour lui et son père Charles-le-Chauve, lui renouvelle l'attribution de certains biens : la *cella* de Saint-Clément dans le pays de Gérone, le fisc de Jonquières avec l'église Saint-Sernin en Razès. Il lui confirme enfin la possession de divers biens situés en Carcassès, Razès et Narbonnais dont des salins à Narbonne³¹. Bien que la localisation de certains de ces biens pose problème, ils semblent se situer majoritairement à proximité immédiate de

l'abbaye. Mais la présence de biens dans le comté de Gérone et en Minervois prouve que le rayonnement de l'abbaye dépasse les Corbières, même s'il reste très modeste comparé à celui de Lagrasse à la même époque.

Une donation d'un bien en Roussillon, faite en 963 au monastère de Lagrasse et à celui de Saint-Martin, tendrait à prouver, si cet acte concerne bien Saint-Martin-des-Puits, que ce monastère était à cette date passé dans la dépendance de son puissant voisin³². Si tel est le cas, il conserve une autonomie de gestion, car par un acte daté de 1079 ou 1080, Pons, abbé de Saint-Martin-de-Mont-Redon achète au nom de sa communauté la *villa* de Couvidats³³. Toutefois, à la fin du XI^e siècle, le monastère est passé aux mains de seigneurs laïcs. Nous avons déjà évoqué la restitution faite en 1093, par les seigneurs de Durfort et Termes, à l'abbaye de Lagrasse. À cette date, Saint-Martin est encore qualifié de monastère. Ce n'est plus le cas quelques années plus tard, dans une nouvelle restitution opérée en 1099 par les seigneurs de Durfort : Bernard Gratapala de Durfort et les siens reconnaissent tenir contre le droit l'alleu de Linas qui relevait de Saint-Martin-des-Puits et l'abandonnent à l'abbaye de Lagrasse³⁴. La prise de possession de Saint-Martin par Lagrasse à cette époque est effective car des annotations faites sur l'acte d'Eudes prouvent que les archives de l'ancienne abbaye avaient intégré le chartrier de Lagrasse au XI^e siècle. Les actes postérieurs confirment la disparition de l'abbaye. Saint-Martin n'est plus qu'un simple prieuré monastique dont l'archevêque de Narbonne tente de disposer à plusieurs reprises. En 1155 l'archevêque Pierre donne les revenus de l'église de Saint-Martin à un certain Guilhem de Pomas³⁵. Nous avons d'autre part évoqué la donation, faite en 1172 par l'archevêque Pons, de l'église de Saint-Martin à l'abbé et au monastère de Montjoï qui y nomme un prieur. Ces donations ont peut-être été effectives car à cette époque Lagrasse est en crise. Toutefois, suite à la croisade des Albigeois et à la restauration spirituelle et matérielle de Lagrasse, ce monastère récupère définitivement Saint-Martin. En 1280, un de ses moines, un certain Pons de Marceille, en est le prieur³⁶.

Saint-Michel de Paza, du monastère au prieuré

Notre dernier exemple antérieur à la réforme grégorienne se situe en Perapertusès, dans la haute vallée du Verdoble. À 2 km à l'ouest de Rouffiac-des-Corbières, une colline porte les vestiges d'un *castrum* et, un peu plus loin, d'une église autrefois entourée de son cimetière. Cet ensemble, connu sous le nom de Paza, constituait jusqu'au XVIII^e siècle une communauté et une

paroisse, modeste mais indépendante, rattachée à la Révolution à la commune de Rouffiac. C'est sur le territoire de Paza qu'un petit monastère, connu comme tel par une seule citation, semble avoir existé.

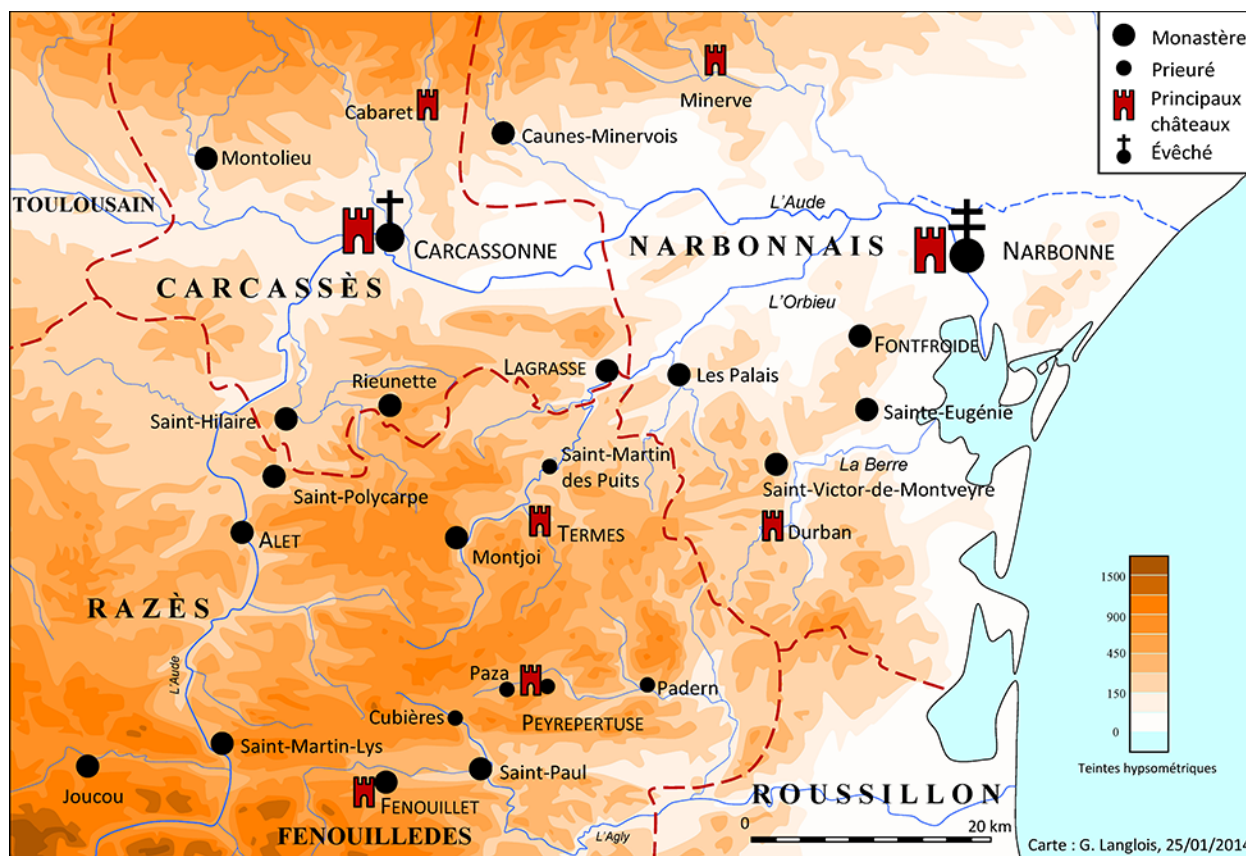
Une *cella* de Saint-Polycarpe ?

La *villa Pecianum* est donnée en 889 à l'abbaye de Saint-Polycarpe par le roi Eudes³⁷. Cette abbaye semble y avoir établi une *cella* qualifiée de monastère Saint-Michel de Paza en 1080³⁸. Après l'incorporation de l'abbaye de Saint-Polycarpe dans le domaine de l'archevêque de Narbonne, la *cella* devient un simple prieuré séculier. En 1897, on retrouva sur la commune voisine de Soulatgé un sceau-matrice du XIV^e siècle de ce prieuré. Ce sceau, en forme d'amande, représentait saint Michel terrassant le dragon, entouré de la légende suivante : † S.(IGILLUM) PRIO.RIS SAN(C)TI : MICHAELIS³⁹. La localisation de l'église Saint-Michel de Paza pose problème. Entre l'actuel domaine de Paza et des vestiges du château subsistent les ruines d'une église à une nef de 6,50 x 10,60 m. divisée en deux ou trois travées par des arcs doubleaux, terminée à l'est par une abside semi-circulaire de 3,80 m de long. Seul le porche, inclus dans une cabane récente, et le mur occidental sont encore visibles. Le reste est enfoui dans la végétation. Le porche qui s'ouvrait au sud était construit en belles pierres de taille (grès) et était décoré de deux grandes colonnes engagées dont seule la base de l'une subsiste, ornée de griffes. Ce détail permettrait de dater l'édifice de la fin du XII^e siècle.

Ces vestiges correspondent à l'église paroissiale Saint-Loup de Paza, mentionnée à partir de 1545⁴⁰. En 1659, elle est visitée par François Caunes, recteur et prévôt de Duilhac, pour le compte de l'archevêque de Narbonne. L'église menace ruine et le titulaire du bénéfice doit être menacé de la privation de ses revenus pour qu'elle soit réparée. Il n'en est plus fait mention par la suite, ni dans la visite pastorale de 1671, ni dans les états du diocèse du XVIII^e siècle, ce qui semble prouver qu'elle devait être abandonnée et ruinée dès la fin du XVII^e siècle.

Un monastère associé à un *castrum* ?

L'église Saint-Michel de Paza a pu changer de vocable pour devenir l'église Saint-Loup entre le XV^e et le XVI^e siècle, à moins qu'il n'ait existé sur le même site deux églises. Mais une autre hypothèse de localisation a été proposée. Pierre Bascou rapproche Paza du site castral appelé actuellement Pierre Pagès ou Quier Pagès, connu par des chartes du XI^e au XIII^e siècle sous le nom de Popia et situé sur la commune de Soulatgé à l'extrémité de la montagne de Peyrepertuse. Pour lui, Pagès,


 Figure 4 : carte de situation des monastères des Corbières aux XII^e et XIII^e siècles.

Paza et Popia ne seraient que des variantes du même nom. Quant aux mots pierre, *quier*, *roca* ou *rupe*⁴¹ qui qualifient le lieu, ils sont presque synonymes et désignent, au sens large, un rocher. Dans cette hypothèse, il y aurait eu deux *castra* du même nom : le *castrum* de Quier Paza, situé sur le rocher et le *castrum* de Paza situé dans la plaine. Le *castrum* de plaine ayant pu succéder au *castrum* de la montagne, suite à un mouvement de glissement de l'habitat, attesté dans bien des localités. Dans ce cas, l'église Saint-Michel pourrait correspondre au lieu-dit la gleissasse, autrement dit la vieille église, lieu-dit situé dans l'enceinte du *castrum* de Quier Pagès⁴². Cette hypothèse est renforcée par le fait que le vocable Saint-Michel correspond le plus souvent à des lieux de culte perchés et fortifiés. De plus, c'est sur la commune de Soulatgé qu'a été trouvé le sceau du prieuré.

Dans cette hypothèse, la présence d'un monastère sur un site castral peut paraître surprenante, mais on en connaît de nombreux exemples, toujours associés au siège d'une puissante seigneurie. Dans la région, citons notamment le monastère Saint-Étienne de Cabaret, antérieur à 844, et le monastère Saint-Pierre de Fenouillet fondé peu avant 1011. Ce dernier est connu par une bulle de protection accordée par le pape Serge IV à la prière du comte de Besalú. Pour David Maso, c'était plus probablement une communauté de chanoines

réguliers qu'une communauté de moines bénédictins⁴³. Or, au XI^e siècle, Popia appartient également au comte de Besalú⁴⁴. Il est donc possible que le monastère de Paza ait été fondé ou protégé par un comte de la famille de Besalú, tout comme ceux de Cubières et de Fenouillet. Seules des fouilles archéologiques pourraient permettre de préciser la localisation du monastère Saint-Michel de Paza et son importance.

APRÈS LA RÉFORME GRÉGORIENNE : COMMUNAUTÉS DE CHANOINES ET DE CISTERCIENS

À la charnière des XI^e et XII^e siècles apparaissent en Occident des ordres nouveaux fondés dans le sillage de la réforme grégorienne et des croisades. Adaptés à de nouveaux besoins spirituels, ils attirent désormais la majorité des dons des fidèles et des vocations religieuses. Les Corbières n'échappent pas à ce mouvement. Grâce à des soutiens venant de tous les niveaux sociaux, chanoines réguliers de Saint-Augustin, Cisterciens, Hospitaliers, Templiers s'y établissent. Nous étudierons successivement une prévôté de chanoines, une abbaye bénédictine qui s'affilie à l'ordre cistercien et enfin un éphémère monastère cistercien dissident.

Une prévôté de chanoines : Sainte-Marie de Peyrepertuse

Au début du XII^e siècle le site de Peyrepertuse comprend deux églises qui attestent de l'existence d'un village formant avec le château un *castrum*. Ce sont l'église Sainte-Marie, comprise aujourd'hui dans l'enceinte du château, et son annexe Saint-Étienne qui a été localisée avec son cimetière sur une terrasse à l'est du château. À la même date, Sainte-Marie a aussi comme annexe l'église Saint-Michel de Duilhac, autour de laquelle s'est développé un second village. Ces trois églises avec leurs dîmes et appartenances font l'objet, en 1115, d'un don de l'archevêque de Narbonne Richard de Millau au prieur de Sainte-Marie de Serrabone au diocèse d'Elne⁴⁵. Il convient de replacer cette donation dans son contexte pour mieux la comprendre. Les églises du Perapertusès étaient pour la plupart au XI^e siècle aux mains des seigneurs de Peyrepertuse. Mais, sous la pression de la réforme grégorienne, ces seigneurs laïcs sont obligés de les céder ou de les restituer à l'Église catholique. Il est probable que ce fut le cas des églises de Duilhac et Peyrepertuse. Cependant, les seigneurs de Peyrepertuse émirent sans doute, auprès de l'archevêque et de son chapitre, le souhait que ces églises soient confiées à Serrabone. Ce prieuré, fondé en 1082 par le vicomte de Cerdagne et le seigneur de Corsavy, fut confié à l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin⁴⁶, ordre auquel appartenaient aussi les chanoines du chapitre cathédral de Narbonne. Ceux-ci vivent comme les moines en communauté mais, contrairement aux moines, en assurant une mission pastorale dans une paroisse. Ils apparaissent aux fidèles de cette époque comme plus proches de l'idéal évangélique que les communautés bénédictines, nombreuses et anciennes mais en crise. D'ailleurs, l'acte de 1115 précise que le cleric qui dirigera les églises de Peyrepertuse et de Duilhac sera toujours un chanoine de Serrabone. Il promettra obédience à l'archevêque et donnera un setier d'huile, mesure de Narbonne, aux chanoines du chapitre Saint-Just-et-Saint-Pasteur au début du carême.

Par leurs possessions en Fenouillèdes et en Conflent, les seigneurs de Peyrepertuse sont voisins du prieuré de Serrabone. Cette proximité a sans doute influencé la donation. Malgré celle-ci, ces églises ne sortent pas vraiment de la seigneurie puisque les trois premiers chanoines pourvus de Sainte-Marie de Peyrepertuse appartiennent à la famille ou aux vassaux des seigneurs. Il s'agit d'abord d'Arnaud Pierre de Peyrepertuse, puis de Guilhem de Montalba, et enfin, en 1172, de Bernard de Rouffiac. Il était d'usage dans la noblesse de destiner les cadets à une carrière religieuse. Bernard avait été confié enfant à Sainte-Marie de

Serrabone pour devenir chanoine. Pour payer son éducation, ses parents avaient fait don au prieuré de l'église de Rouffiac. Devenu adulte, Bernard reçoit en bail l'église de Peyrepertuse et ses annexes, des mains du prieur de Serrabone. L'acte précise que Bernard donnera annuellement quatre émines de froment mondé, et servira lui-même, le jour de l'Ascension, un bon repas à tous les religieux et leur entourage, tel que ses prédécesseurs avaient coutume de faire. Il doit aussi entretenir avec soin en vêtements, nourriture et autres choses nécessaires deux autres chanoines de Serrabone, dont l'un est chargé de la cure des âmes de la maison de Peyrepertuse, et l'autre de la garde de l'église et de la sacristie. Il lui est confié aussi l'église de Rouffiac⁴⁷.

Ainsi, à partir du XII^e siècle, l'église de Peyrepertuse est le siège d'une prévôté religieuse de trois chanoines desservant quatre églises paroissiales. Le prévôt est nommé par le prieur de Serrabone et institué par l'archevêque de Narbonne. La transformation de Peyrepertuse en forteresse royale, au milieu du XIII^e siècle, entraîne des modifications importantes dans l'organisation de l'habitat et des églises. Le village et son église Saint-Étienne sont probablement rasés pour ne pas servir de point d'appui à une attaque contre le château. La population déplacée vient certainement grossir le village de Duilhac. Le siège de la prévôté est transféré vers le milieu du XIV^e siècle dans l'église Saint-Michel de Duilhac. Sainte-Marie de Peyrepertuse devient une annexe de Duilhac et ne sert que de chapelle pour la garnison royale⁴⁸. Toutefois, la prévôté se maintient jusqu'à la disparition du prieuré de Serrabone à la fin du XVI^e siècle, date à laquelle elle est intégrée au patrimoine de l'archevêque de Narbonne.

Sainte-Eugénie, un monastère affilié à Fontfroide⁴⁹

Un ancien monastère bénédictin carolingien ?

Sainte-Eugénie est un domaine viticole situé à 4,5 km à l'ouest de Peyriac-de-Mer, dans un vallon entouré de collines, non loin de l'abbaye de Fontfroide. Ses actuels propriétaires lui ont restitué le titre d'abbaye. Les bâtiments de ce domaine ont conservé le plan carré de l'ancien monastère, son église, son puits et quelques autres murs. Les origines de Sainte-Eugénie sont mal connues et discutées. Un *monasterium Sancta Eugenia* figure dans la *notitia* de 817 donnant la liste de quatorze abbayes de Septimanie devant des prières à l'empereur. Dans cette liste, il apparaît après les monastères de Caunes, Montolieu, Cubières, Lagrasse, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse et avant Saint-Hilaire et Arles-sur-Tech⁵⁰. Les éditeurs

de cette liste identifient bien ce monastère avec celui de Peyriac, mais le localisent de manière vague dans les environs de Narbonne. Cette localisation a induit en erreur Élisabeth Magnou-Nortier qui place le monastère sur la commune de Narbonne⁵¹. Les auteurs de *l'Histoire générale de Languedoc* identifient ce monastère avec l'église Sainte-Eugénie située à Villesèquelande, près de Carcassonne, citée en 931 dans les possessions de l'abbaye de Montolieu⁵². Cette identification a été suivie par l'abbé Sabarthès. Toutefois, cette église de Villesèquelande n'est jamais attestée comme monastère. De plus, l'ordre d'énumération des monastères dans la *notitia* tend plutôt à placer Sainte-Eugénie dans les Corbières. Or, le seul monastère ou prieuré connu, dédié à Sainte-Eugénie, dans les Corbières est bien situé sur la commune de Peyriac-de-Mer, à une vingtaine de kilomètres de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse. Cette localisation, retenue par les auteurs de *l'Atlas de l'An Mil*⁵³, semble dans l'état actuel des connaissances la plus vraisemblable. Il semble bien que Sainte-Eugénie soit l'un des plus anciens monastères bénédictins de l'Aude. Reste à expliquer qu'on n'en possède aucune mention entre 817 et 1163, soit pendant près de trois siècles et demi. Il est possible que le monastère ait été abandonné puis refondé au XII^e siècle, car sa position non loin de la côte et de la via Domitia a pu en faire une cible facile pour les pirates et les bandes armées.

Une renaissance au XI^e ou XII^e siècle ?

Les auteurs de la *Gallia Christiana* affirment que Sainte-Eugénie était affiliée au monastère bénédictin de Saint-Michel de la Cluse, situé dans le diocèse de Turin⁵⁴. Monseigneur Barthe rapproche ce fait de la fondation du monastère de Montlaurès en 1044 à l'initiative du vicomte de Narbonne et de sa famille qui en confient la possession à Saint-Michel de la Cluse⁵⁵. Il déduit de ce contexte que la fondation de Sainte-Eugénie et son affiliation se situent à la même époque, soit vers 1040. Toutefois, cette affiliation n'est attestée par aucun acte. Tout au plus peut-on constater que le monastère existait déjà le 6 décembre 1163 à la lecture de l'acte publié ci-après en annexe. À cette date, la vicomtesse Ermengarde donne au monastère l'alleu qu'elle possédait sur la vallée sainte Eugénie, c'est-à-dire qu'elle renonce aux droits seigneuriaux auxquels elle pouvait prétendre sur le monastère et ses terres, et cède en plus une terre pour édifier des moulins. Par un second acte daté d'août 1172 dont la teneur n'est pas conservée, elle renouvelle ou amplifie la première donation⁵⁶. À partir de cette date, les acquisitions du monastère se multiplient. Au sud, aux Oubiels et à Lastours⁵⁷ entre 1175 et 1186, le prieur reçoit plusieurs donations de terres de la part de familles seigneuriales locales : Durban, Portel,

Lastours, Jonquières et Berre. Ces donations sont complétées par quelques achats⁵⁸. Au nord, et non loin de Fontfroide, le monastère reçoit en 1178 de l'archevêque de Narbonne Pons d'Arsac plusieurs églises : Gaussan⁵⁹, Saint-André-de-Roquelongue et les Olieux, un petit prieuré conventuel féminin sous le vocable de la sainte Vierge⁶⁰. Cette donation est complétée la même année par l'achat à l'abbaye de Lagrasse de 79 parcelles situées à Gaussan⁶¹. Pour Barthe, toutes ces acquisitions dénotent une volonté d'encerclement de l'abbaye de Fontfroide. Il y a manifestement concurrence entre les deux établissements monastiques. En 1180 Fontfroide reçoit également des biens à Gaussan. Le partage des dîmes et prémices ecclésiastiques de ce lieu est réglé en 1184 par une transaction⁶².

L'intégration à l'ordre cistercien et à l'abbaye de Fonfroide

En 1163, la communauté de Sainte-Eugénie comprenait trois frères et un nombre indéterminé de confrères ou donats, c'est-à-dire de laïcs s'étant donnés avec leurs biens au monastère mais n'ayant pas, ou pas encore, prononcé de vœux. Les acquisitions réalisées par la suite permirent de porter la communauté à six frères, trois sœurs (qui devaient résider au prieuré des Olieux) et quatre confrères, nombre attesté en 1189 au moment de l'union avec l'abbaye de Fontfroide. En effet, le 11 septembre 1189, le prieur Guilhem du Lac et la communauté, grevée de dettes et poursuivie par les créanciers, se donnent avec les biens du prieuré à l'abbaye de Fontfroide⁶³. Les sœurs et les confrères du monastère de Sainte-Eugénie consentent à l'union par le même acte, de même que l'archevêque de Narbonne⁶⁴. Le même mois, Raimond de Bages, (sans doute le prieur des Olieux), réunit la maison qu'il avait au terroir des Olieux avec son église et ses appartenances à Dieu, à Sainte-Eugénie et aux moines du même lieu, serviteurs de Dieu, sous l'obédience de l'abbaye de Fontfroide⁶⁵. La vicomtesse de Narbonne confirme cette union, avec toutes les donations qu'elle y avait faites, dans un acte daté du même mois.

Comment interpréter tous ces faits ? L'intégration au monastère de Fontfroide s'est sans doute faite en plusieurs étapes : affiliation, union puis disparition. L'affiliation à l'ordre cistercien et au monastère de Fontfroide est sans doute déjà effective en 1163. On remarque que la donation d'Ermengarde est faite à Sainte Marie et Sainte-Eugénie. Le vocable Sainte Marie, placé en premier, se réfère sans doute à la maison mère, probablement Sainte-Marie de Fontfroide. Certains de ces nouveaux frères provenaient sans doute du prieuré conventuel de Sainte-Marie des Olieux, dont le prieur était en 1178 Guilhem du Lac qui devint peu après prieur de Sainte-Eugénie. Sainte-Marie des Olieux conserva

cependant un prieur qui était Raimond de Bages en 1189. Malgré cet accroissement, la petite taille de la communauté détermina certainement ses membres à s'unir à Fontfroide. Si l'on admet que le premier acte d'union date de 1181, on peut penser que, dans un premier temps, la communauté constituée des prieurés de Sainte-Eugénie et Notre-Dame des Olieux continua d'exister avec une certaine autonomie au sein de Fontfroide. L'union n'est que juridique et les moines continuèrent à résider dans leurs prieurés respectifs. Mais, en 1189, les moines de Sainte-Eugénie et des Olieux décidèrent de rejoindre physiquement le monastère de Fontfroide. Désormais Sainte-Eugénie et ses dépendances des Olieux et de Gaussan deviennent des granges abbatiales⁶⁶.

Toutefois, un sceau du début du XIV^e siècle tendrait à prouver qu'à cette époque Sainte-Eugénie possédait encore un chapitre, donc une certaine autonomie. Mais il n'est pas certain que ce sceau provienne effectivement de ce monastère⁶⁷.

Un éphémère monastère cistercien : Saint-Victor de Montveyre

Situé entre Fontjoncouse et Villesèque-des-Corbières le Mont Veyre ou Pech Saint-Victor, qui culmine à 421 mètres, offre un panorama sur tout le nord-ouest des Corbières. Cette situation lui vaut d'être le lieu d'implantation d'une vigie de lutte contre l'incendie et d'antennes téléphoniques. À côté de ces installations récentes subsiste la chapelle Saint-Victor, dont seul le chœur est conservé sur toute son élévation. C'est un édifice de style préroman de 4,30 m de large et 12 m de long hors d'œuvre. Il s'agit vraisemblablement de l'édifice qualifié plusieurs fois d'église Saint-Victor dans un acte de 963⁶⁸. Cette modeste chapelle a été pendant quelques années l'église abbatiale d'un éphémère monastère.

Une fondation d'un moine dissident de Fontfroide

En mars 1197, Gaucerand de Fontjoncouse et sa femme Ricsovende donnent le Montveyre à Pierre de Lerce, un moine dissident de l'abbaye de Fontfroide, pour en user à sa guise à condition qu'aucune femme n'y demeure. Cette condition indique que ce moine a l'intention de demeurer là en compagnie d'autres hommes, sans doute d'autres moines dissidents de Fontfroide. Pierre de Lerce s'établit à proximité de la chapelle Saint-Victor dans un modeste bâtiment qualifié de *casula* (masure) en 1200. Quelles pouvaient être les motivations de ce moine et de ses compagnons pour quitter leur monastère et s'installer en haut de cette montagne, écrasée de chaleur par le soleil d'été et

battue par des vents glaciaux en hiver ? Peut-être que la vie au sein de l'abbaye de Fontfroide n'était pas assez rigoureuse à leur goût ? Peut-être trouvaient-ils la montagne de Saint-Victor plus propice à une vie d'ascèse, de prière et de méditation ? Les documents ne le précisent pas.

Trois ans après, la petite communauté informelle décide de devenir un véritable monastère. À cet effet, le 24 novembre 1200, Gaucerand de Fontjoncouse confirme sa première donation. Il autorise d'autre part Pierre de Lerce à acquérir l'honneur des héritiers de Guilhem de Roquefort pour bâtir à Montveyre un monastère qu'il exempte de toutes charges telles que les dîmes, prémices, agriers et tasques, se réservant pour lui-même et les siens la possibilité d'y entrer comme religieux. L'existence de la communauté monastique est effective l'année suivante. Entre 1201 et 1203, elle achète ou reçoit en don divers biens. Les seigneurs de Fontjoncouse et de Durban ainsi que leurs parents de Fraisse-des-Corbières et Roquefort-des-Corbières lui cèdent des terres et des droits situés au sud du monastère dans l'actuelle commune de Durban : le terroir de Saint-Pierre de Cadorque, un emplacement pour construire des moulins sur la Berre au lieu-dit Roquelongue, des treilles et un mas. Raymond de Tréville et sa famille lui cèdent l'ancienne église Saint-Martin et divers droits sur la côte, dans le territoire de Peyriac-de-Mer⁶⁹. Enfin, le vicomte Aymeric de Narbonne accorde sa protection à la toute jeune abbaye et confirme ses acquisitions⁷⁰. Ce dernier acte affirme que la fondation du monastère avait reçu l'assentiment du pape Innocent III. Mais il s'agit là sans doute d'un mensonge de Pierre de Lerce destiné à légitimer sa fondation aux yeux du vicomte. Car, comme le remarque Véronique de Becdelièvre, aucune bulle papale ne confirme cette affirmation. Au contraire, les moines de Montveyre semblent bien être l'une des cibles de la lettre d'Innocent III, daté de mai 1200, ordonnant l'excommunication des moines fugitifs de Fontfroide et de ceux leur donnant asile⁷¹. Le vicomte, en accordant sa protection à ces moines dissidents, risquait l'excommunication et l'anathème sur sa ville.

Un monastère très modeste

De quoi pouvait vivre la petite communauté de Saint-Victor ? À l'exception d'une exploitation rurale, ses biens sont surtout constitués de terrains incultes, utilisés comme pâturages. Les droits de pâtures cédés à Peyriac confirment l'existence d'un troupeau d'ovins. La communauté possède en sus des droits de pêche dans la Berre et dans l'étang de Peyriac, qui lui permettent d'être ravitaillée en poisson de mer et d'eau douce. Les treilles qu'elle possède au terroir Saint-Just de Durban lui fournissent le vin nécessaire à la célébration du culte et à

l'alimentation. Des droits sur une oliveraie à Peyriac lui fournissent l'huile nécessaire à l'entretien d'un luminaire. Néanmoins, ces revenus semblent insuffisants à faire vivre la communauté qui, tel que l'affirme le vicomte Aymeric, vit à grand peine des aumônes du voisinage.

L'intégration à Fontfroide

C'est sans doute ce manque de revenus ainsi que les rudes conditions de vie qui poussent la communauté à abandonner cette expérience dissidente au bout de six années d'existence. Le 26 novembre 1203, Pierre de Lerce, du consentement de la communauté, donne à ses hommes habitant Durban un mas qui lui avait été cédé huit mois plus tôt. Il nomme Pierre d'Argens et son fils Pierre Guilhem comme bayles pour gérer les possessions du monastère. Dans cet acte, le dernier de la communauté, son fondateur semble régler ses affaires avant son départ. Peu après, Pierre de Lerce fait amende honorable auprès de l'abbé de Fontfroide et toute la communauté est réintégrée, avec ses biens, dans le monastère de Fontfroide⁷². Les possessions de Saint-Victor, complétées par quelques acquisitions postérieures, vont former la grange abbatiale de Salobert. Quant à la mesure ayant abrité le monastère, peut-être a-t-elle servi par la suite d'ermitage à des moines soucieux d'y faire une retraite.

Conclusion

La création des monastères et *cella* des Corbières s'est effectuée en trois phases. La majorité de ces établissements ecclésiastiques voit le jour au IX^e siècle grâce aux protections royales et est située, pour des raisons de sécurité, loin des côtes et de la plaine. Les monastères côtiers isolés disparaissent dans la seconde moitié du IX^e siècle, victimes probables de la piraterie. Les monastères de l'intérieur forment un réseau jalonnant des routes commerciales et de pèlerinage. La deuxième phase se caractérise par des fondations comtales ou vicomtales, généralement associées à un puis-

sant castrum, dans la première moitié du XI^e siècle et au début du XII^e siècle. Dans une troisième phase, au cours du XII^e siècle, d'anciens monastères bénédictins s'affilient à l'ordre cistercien tandis qu'apparaissent aussi des créations ex-nihilo.

Ces établissements monastiques apparaissent, aux XI^e et XII^e siècles, organisés en réseau avec à leur tête les abbayes les plus puissantes : Alet ou Lagrasse, qui s'en disputent la possession. Les relations de ces établissements avec l'aristocratie sont complexes. Si les comtes agissent en protecteurs des monastères, les seigneurs s'emparent souvent de leurs biens et revenus. Au tournant des XI^e et XII^e siècles, la réforme grégorienne parvient à les soustraire des mains des laïcs. Mais, dans le dernier tiers du XII^e siècle et pendant la croisade Albigeoise, époque de développement du catharisme, nombre de biens ecclésiastiques retombent un temps dans leur giron. Au XIII^e siècle, les petits monastères ne sont plus que des prieurés dépendants d'une puissante abbaye. La disparition des petits monastères et des *cellae* semble liée à leur pauvreté, à l'instabilité politique et au manque de vocations. Mais aussi à l'attraction spirituelle et matérielle de leurs puissants voisins : Lagrasse, Alet, Fontfroide.

Deux mouvements se dégagent de cette évolution. D'abord une floraison d'établissements monastiques qui démarre avec la conquête carolingienne et qui est parallèle avec la floraison de chapelles et églises qui équipent la moindre *villa*. Puis, avec la féodalisation, démarre un mouvement de regroupement qui concerne aussi bien les établissements monastiques que les paroisses et l'habitat. C'est dans cette phase que disparaissent les établissements monastiques les plus fragiles au profit des plus gros. Parallèlement s'observe une tendance à la sécularisation de la société dans laquelle les moines perdent une partie de leur influence.

*35 impasse des Peupliers
11620 Villemoustausou
gauthier.langlois@ac-montpellier.fr
<http://paratge.wordpress.com>

ANNEXE

Un acte inédit concernant le monastère cistercien Sainte-Eugénie

1163, 6 décembre

Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, donne à Dieu, à sainte Marie, à sainte Eugénie, à Bernard Prieur, à Bernard Psaume et à Pierre de Laval, la vallée de Sainte-Eugénie avec ses maisons, jardins, vignes et vergers, délimitée d'autan par le pech de Ventajou et la Serre de vallée Jean⁷³, de midi par le pech de l'arbousier, d'aquilon par le pech Tonous, de cers par des meulières. Signataires : Ermengarde, vicomtesse de Narbonne, Aymeric, son neveu, Guilhem Peytavi, Pierre Raimond, Guilhem de La Redorte, Olivier du Lac, et autre Olivier du Lac. Acte écrit par Guilhem Rubei.

B. Copie parchemin de la fin du XII^e ou du XIII^e siècle en possession de Monsieur Alain Combes à Albi⁷⁴.

Indiqué : *Histoire générale de Languedoc* (édition Privat), tome III, p. 837 ; d'après les Archives de l'abbaye de Fontfroide.⁷⁵ – Faure (H.). *Classement des papiers modernes faisant suite au classement des archives antérieures à l'année 1790*, Narbonne, Caillard, 1855-1863, p. 34 qui en donne une traduction partielle d'après un parchemin qui se trouvait alors aux mains de M. Arnaud, propriétaire de Sainte-Eugénie.⁷⁶ – Barthe (E.). « Le monastère de Sainte-Eugénie », p. 25-26 ; d'après Faure.

Caractères externes de l'acte

Cet acte est un parchemin de 25,7 cm de large, mesure prise en haut et 18,5 cm de haut, mesure prise à gauche. Par souci d'économie le copiste a choisi un parchemin de mauvaise qualité, très épais, correspondant au bord d'une peau, d'où une forme irrégulière : d'abord rectangulaire, le parchemin se rétrécit vers le bas en arc de cercle à gauche, et présente une cassure triangulaire dans l'angle bas à droite. L'écriture, soignée dans la partie supérieure, perd sa régularité dans la partie inférieure en raison sans doute des déformations et de la rugosité du support. Ce parchemin est une copie comme l'indique la mention *translavit ista carta de alia carta*. L'écriture par sa forme de type caroline permet de dater cette copie de la fin du XII^e siècle ou du XIII^e siècle. La copie est donc peut-être contemporaine de l'original. Le parchemin présente la trace de trois pliures verticales. Le long de ces pliures la partie inférieure du parchemin a disparu. Ces lacunes correspondent sans doute à des parties détériorées qui ont été découpées puis restaurées avec une pièce rapportée en parchemin cousue sous le premier parchemin. Le restaurateur a ensuite restitué sur la pièce rapportée le texte des lacunes. Deux blancs sur la pièce rapportée, notamment le début du nom du copiste dont le nom finissait en *-dus*, attestent de l'existence de lacunes ou de parties illisibles avant même la restauration. L'écriture du restaurateur présente quelques différences notables avec celle du copiste. Les « s » de *vicecomitisse* sont allongés vers le bas, les « a » sont fermés, le « e » initial de *elemosina* est très développé. Le restaurateur écrit enfin Hermengardis au lieu d'Er-mengardis. Les autres lettres se rapprochent de l'écriture du copiste, soit que l'écriture n'avait pas encore beaucoup évolué depuis la confection de la copie, soit que le restaurateur ait cherché à imiter l'écriture du copiste. Il est donc difficile de dater cette restauration.

Au dos le vieux parchemin porte d'une main du XVII^e siècle deux mots illisibles, puis Sainte-Eugénie, enfin l'analyse suivante : « Donation de toute la vallee de Ste Eugenie a Ste Eugenie par hermengarde vicomtesse de Narbonne confronte d'autan au puech de Ventalou et la serre qui est appelée Vale Jehan, du midi au pech d'Arboserio d'aquilon au pech Tonosi et de cers in molarias et tout le rec jusqu'au lieu qui est appelle Spulcham pour y edifier des moulins » et sur le côté droit plusieurs grosses lettres dont un A et un T. La pièce rapportée porte d'une écriture du XVIII^e siècle la mention « n° 3 Doublez », d'une autre écriture « 1163 » et d'une écriture cursive médiévale trois lignes de texte illisibles car trop effacées.

Le parchemin était plié en trois et contenu dans une enveloppe en parchemin de 23,5 x 14,5 cm cousue sur deux côtés. Le parchemin qui forme l'enveloppe contient à l'intérieur un acte de 1635 établi dans le diocèse de Narbonne par un notaire royal du nom de Demontlaur. Sur le recto quasiment non écrit figure une adresse du XVIII^e siècle : « A Monsieur / Monsieur Pradel Pautard / Carcassonne ».

Texte d'après B.⁷⁷

||¹ In nomine Domini manifestum sit omnibus presentibus et futuris, quod ego Ermengardis Narbonensis vicecomitissa ||² bono animo et spontanea voluntate mea, et sine enganno, dono Domino domo et Sancte Marie, et Sancte Eugénie pro redemp- ||³ -tione anime mee et patris mei et matris mee, et omnium parentum meorum, et tibi Bernardo Priori, et Bernardo Psalme, et Petro de Lavale ||⁴ ac omnibus fratribus ibi Deo servientibus, tam presentis quam futuris, totam illam vallem Sancte Eugénie pro alodio, et totum quantum ego habeo ||⁵ in predicto terminio illo et habere debeo, ut ibi faciatis quodcumque facere volveritis silicet domos, ortos, et vineas, et agros et ||⁶ omnis ista vallis affrontat de altano in podio de Ventalone et in serra que vocatur valle Iohanis, de meridie in podio de Arboserio, de aquilone ||⁷ in podio Tonosi, de circe in Molarias. Et territorium dono vobis similiter per eandem rationem totum illum reccum usque ad locum que vocatur Spul- ||⁸ -chram per edificare molinos in quocumque loci ubi volveritis, sine servicio et blandimento, alicuius homines. Et si ullum contradictione in hoc dono ali- ||⁹ -quis vobis fecit, contra meam potestatem, erit et contra meam voluntatem fecerit, hoc predictum domui sicut superius scriptum et sicut iam- ||¹⁰ -dicte .IIII^{or}. affrontationes includunt, et sicut aqua vergit in valle et terminale sunt pos(i)ti et firmati sic ego Ermengardis viceco- ||¹¹ -mitissa Narbone dono et laudo, hoc domui per me et per meos successores omnes pro Domini amore, ut habeatis, teneatis, ||¹² et possideatis, []^(a) vos et omnes successores vestri modo et in perpetuum, in hoc loco Deo et sancte Marie et sancte Eugénie serv- ||¹³ -vientes et ego Bernardus Prior eiusdem loci et omnes fratres nostri tam presentes quam futuri, damus

tibi domine Ermengardi pro isto do- ||¹⁴ -mo et pro i[sta elemosin]a^(b) talem partem ordini nostrarum, et omnium beneficiorum nostrorum missarum omnium et elemosinarum ||¹⁵ que in [isto loco di]cte^(b) vel facte fuerint q[uale]s^(b) paramus meritum, anno domino nostro Ihesu Christo.

||¹⁶ Facta [carta .VIII.]^(b) idus decembris anno a[b inca]rnatione^(b) Domini .M°.C°.LX°.III°. regnante Lodoyco. ||¹⁷ Si[g†num He]rmengardis^(b) vicecom[itisse]^(b) Narbone que han[c car]tam^(b) fieri jussi firma- ||¹⁸ -ri[i firma]rique^(b) rogavi. S[i g†num A]merici^(b) nepotis [mei et]^(b) Sig†num Guillelmi Pic(t)avi- ||¹⁹ [-is Sig†num P]etro^(b) Raimundi Nar(bon)[i, X. Br]ocarri^(b). Sig†num Guillelmi de^(b) Redorta. Sig†num ||²⁰ [Olive]rii^(b) de Lacco. Signum [alteri Oliv]erii^(b) de Lacco m[ihi]^(c).

||²¹ []dus^(d) translavit [ista car]ta^(b) de alia car[ta]^(e) Guillelmum ||²² [Rubei]^(f)
[]^(g)

(a). Un ou deux mots illisibles – (b) Le passage entre crochets est écrit sur la pièce rapportée et cousue au parchemin. – (c). Le mot mihi, écrit en partie sur la pièce rapportée, est suivi d'un autre mot illisible. – (d). Le restaurateur du parchemin n'a pas restitué le début du nom du copiste. – (e). Le mot carta, écrit en partie sur la pièce rapportée est suivi d'un blanc correspondant à un espace de quelques lettres pouvant correspondre sur l'original aux mots scripta per. – (f). Lacune du parchemin dont on peut restituer le premier mot, le nom du scribe, Rubei, donné par l'acte de 1279. – (g). Deux mots illisibles dont le second correspond peut-être à scripsit.

NOTES

- 1 L'abbé Giry est l'un des rares chercheurs à s'être intéressé au sujet dans l'Aude et l'Hérault. Nous lui avons emprunté quelques éléments descriptifs de certains sites. Giry (J.), Mare-Vene (A.-Fr.), Bouille (M.). *Les Corbières*. Rodez, Imprimerie Coopim, 1989, 233 p.
- 2 Aymard (R). « Anciens prieurés de l'Aude. Permanence toponymique et topographique. », *Espace représenté, espace dénommé. Géographie, cartographie, toponymie*. Presses Universitaires de Valenciennes, 2007, p. 35-51.
- 3 Hancke (G.). « Le monachisme féminin dans l'Aude à l'époque du catharisme (XII^e et XIII^e siècles). », *Bull. de la SESA*, t. CVI, 2006, p. 99-106.
- 4 Sautou (A.). « Le prieuré de Saint-Martin à Siran. », *Archéologie du Midi médiéval*, t. II, 1984, p. 200-203.
- 5 Pontiers (Fr.). « L'abbaye de Saint-Hilaire (Aude) des origines à la fin du XII^e siècle. », *Bull. de la SESA*, tome CVI, 2006, p. 59-70.
- 6 Magnou-Nortier (É.), Magnou (A.-M.). *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse. Tome I, 779-1119*. Comité des travaux historiques et scientifiques, 1996, 346 p. Désormais abrégé en *Chartes de La Grasse*, t. I.
- 7 Clément (Fr.). « Le pèlerinage à Lagrasse d'après une source arabe du XI^e siècle. », *Annales du Midi*, t. 100, 1988, p. 489-495.
- 8 Baby (Fr.). « Toponomastique du pèlerinage en Languedoc. », *Cahiers de Fanjeaux*, n°15, p. 57-78.
- 9 *Chartes de La Grasse*, t. I., n° 2, p. 5-7.
- 10 *Chartes de La Grasse*, t. I., n° 40, p. 67-69.
- 11 *Chartes de La Grasse*, t. I, n° 94, p. 143-144.
- 12 Pailhès (Cl.). *Recueil des chartes de l'abbaye de La Grasse*, tome II, 1117-1279. Paris, Comité des Travaux historiques et scientifiques, 2000, n° 13, p. 9-10. Désormais abrégé en *Chartes de La Grasse*, t. II.
- 13 *Chartes de La Grasse*, t. I, n° 182, p. 242.
- 14 *Chartes de La Grasse*, t. II, n° 13, p. 9-10.
- 15 *Chartes de La Grasse*, t. II, n° 69, p. 73.
- 16 *Chartes de La Grasse*, t. II, n° 101 p. 109-114 et n° 103 p. 118-121.
- 17 *Chartes de La Grasse*, t. II, n° 173, p. 218-219.
- 18 *Chartes de La Grasse*, t. II, n° 183, p. 233-234.
- 19 B.n.F., coll. Doat, vol. 67, fol. 67.
- 20 Mahul (A.). *Cartulaire et archives de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne*. Paris, Didron-Dumoulin, t. II, p. 308-309.
- 21 Mahul (A.). *Cartulaire...* t. II, p. 308-310.
- 22 *Visite pastorale de l'église Notre-Dame de Montjoi*, par Jean Corsier, vicaire de l'archevêque de Narbonne, vers 1404. Connue par une analyse de 1640 dans l'Inv. Rocque, t. 2, f° 445 : *Item au mesme*

- feuilhet [257] est la vizitte de leglise Notre Dame de Montjoy fondee par Charlemagne deppendant de la collation dudict archevesque et la presentation du sieur abbé d'Allet, ou le dict archevesque ne prend rien, ayant le recteur maison prebsbyteralle audict lieu.*
- 23 *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. t. VI, 1749, p. 409.
- 24 *Histoire Générale de Languedoc*, (éd. Privat), t. V, col. 877.
- 25 Langlois (G.). *Olivier de Termes, Le Cathare et le Croisé*. Toulouse, Privat, 2001.
- 26 Analyse de 1640, Inv. Rocque, t. 1, f° 572 v°-573.
- 27 Cette église possède une fenêtre de tradition carolingienne. Elle correspond peut-être à l'église de Celeta située dans la vallée de l'Orbieu, donnée par les seigneurs de Peyrepertuse à Notre-Dame de Cubières en 1094, en même temps que l'église des Egues (commune de Fourtou) et une vigne à Lanet. B.M. Narb., Inv. Rocque, tome 3, f° 214. *Celeta* signifie en latin petite *cella*, ce qui implique qu'elle abritait au moins un moine.
- 28 Sentence de 1232 : B.n.F., coll. Doat, vol. 55, f° 358-367. Sentence de 1234 : *Inventaire général historique et raisonné de tous les actes anciens et modernes concernant les biens, droicts... du vénérable chapitre de l'Eglise Sainte...*, par Jean-Claude Ducarouge, 1680 ; B.M. de Narbonne, f° 3 v°.
- 29 L'église Saint-Just de Valcabrère (Haute-Garonne), datée de la fin du XI^e siècle, présente dans son plan un certain nombre d'analogies avec l'église vieille de Montjoi : une nef et deux collatéraux primitivement recouverts d'une charpente, terminés à l'est par un chevet qui comprend une abside en fer à cheval, voûtée d'un berceau terminé par un cul de four, et deux absidioles en arc outrepassé voûtées d'un segment de coupole. Comme à Montjoi, les absidioles sont à l'extérieur polygonales et contrebutées chacune par trois contreforts etc. Cf. Durliat (M.). « Saint-Just de Valcabrère. », *Pyrénées Romanes*, La Pierre-qui-Vire, Zodiaque, 1978, pp. 155-161.
- 30 Durliat (M.). « L'église de Saint-Martin-des-Puits (Aude) et son décor peint. », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, n° 4, 1971, p. 659-682 et Bousquet (Fr.). *Les chapelles préromanes de l'Aude*. Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art, Université de Toulouse-le-Mirail, 1978.
- 31 Bautier (R.-H.). *Recueil des actes d'Eudes, roi de France (888-898)*. Paris, Imprimerie Nationale, 1967, p. 139-145.
- 32 *Chartes de La Grasse*, t. I, acte 78, p. 129-130.
- 33 Commune de Saint-Pierre des Champs. *Chartes de La Grasse*, t. I, acte 121, pp. 174-175.
- 34 *Chartes de La Grasse*, t. I, acte 155, p. 217.
- 35 Inv. Rocque, t. 1, f° 572 v°.
- 36 Arch. dép. Aude, H 38. Édition et traduction : Berlioz (J.). *Le commentaire de documents en histoire médiévale*. Paris, Seuil, 1996, p. 32-37.
- 37 *Histoire Générale de Languedoc*, (éd. Privat), t. V, preuve 9.
- 38 Anthoine Rocque, *Inventaire des actes et documents de l'archevêché de Narbonne*, B.M. de Narbonne, ms. 314 (désormais Inv. Rocque), t. III, f° 449.
- 39 Courrent (J.-P.). « Sceau du prieuré Saint-Michel (note). », *Bull. de la SESA*, t. XIX, 1908, p. XL-XLI. C'est par erreur que le docteur Courrent identifie le prieuré Saint-Michel avec l'église de Duilhac. Celle-ci n'a jamais eu le statut de prieuré.
- 40 Cayla (P.). « La draperie dans l'Aude un siècle avant Colbert. », *Mémoires de la Société des arts et sciences de Carcassonne*, t. VIII, 1947-48, p. 170.
- 41 Plusieurs actes des XIII^e et XIV^e siècles attestent de l'existence d'une localité appelée *Roca* ou *Rupe*, située à proximité de Rouffiac et Soulatgé, ainsi que d'une famille portant ce nom : Acte de 1217, H.G.L. (éd. Privat), t. VIII, col. 702-703, preuve 196 ; acte de 1266, A.D. Aude, 7 J 38, n° 1, ff° 4 ; acte de 1282, A.D. Aude, 7 J 39, n° 4 ; acte de 1371, A.D. Aude, 7 J 38, n° 6.
- 42 Sur Paza et Pierre-Pagès voir Quehen (R.), Dieltiens (D.). *Les châteaux cathares et les autres... Montesquieu-Volvestre*, R. Quehen, 1983, p. 308-316 ; 383-384 ainsi que mes contributions et celles de P. Bascou dans Poudou (F.) dir, Langlois (G.) dir. Canton de Tuchan et *Communauté de Communes des Hautes-Corbières*. Narbonne, Fédération audoise Léo Lagrange, 2003, p. 338 et Poudou (F.), (dir.). *Communauté de Communes du massif de Mouthoumet*. Association Ciném'Aude/Vilatges al país, 2010, p. 319-320.
- 43 *Catalunya Romànica*, XXV p. 343-345.
- 44 Actes de 1021 et 1067, Miquel Rosell (Fr.). *Liber feudorum major*, Barcelona, 1945, t. II, p. 6-10, n° 497 ; p. 176-177, n° 667.
- 45 Mahul (A.). *Cartulaire...*, tome IV, p. 587.
- 46 *Catalunya Romànica*, XIV, El Rosselló, p. 142.
- 47 Bayrou (L.), (dir.). *Peyrepertuse, forteresse royale*. Carcassonne, Centre d'Archéologie médiévale du Languedoc, 2000, p. 265.

- 48 Griffe (E.). *Études d'histoire audoise*. Carcassonne, imp. Gabelle, 1976, p. 85.
- 49 Sur Sainte-Eugénie voir Barthe (E.). « Le monastère de Sainte-Eugénie », *Bull. de la Commission archéologique de Narbonne*, t. 23, 1951-1952, p. 1-36 et Becdelièvre (V.). *Le chartrier de l'abbaye cistercienne de Fontfroide (894-1260)*. Paris, Éditions du CTHS, 2009.
- 50 *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. t. VI, 1749, p. 409.
- 51 Magnou-Nortier (É.). *La société laïque et l'église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cypyrénéenne) de la fin du VIII^e siècle à la fin du XI^e siècle*. Toulouse, Publications de l'Université de Toulouse-le-Mirail, 1974.
- 52 H.G.L. (édition Privat), t. IV, 1872, p. 688.
- 53 Parisse (M.), Leuridan (J.), (dir.). *Atlas de la France de l'An Mil*. Paris, Picard, 1994, p. 90-91.
- 54 Actuellement Sagra di San Michele, dans la vallée de Suse, Piémont. *Gallia Christiania*, VI, c. 139. H.G.L., IV, note 144, page 688.
- 55 Becdelièvre, acte 4, p. 11-13.
- 56 Cet acte est mentionné comme celui de 1163 dans un accord daté de 1279 passé entre l'archevêque de Narbonne et les habitants de Peyriac, d'une part, le monastère de Fontfroide d'autre part, concernant les droits sur Sainte-Eugénie. A. D. Aude, 3 J 2693.
- 57 Ces deux localités sont sur la commune de Portel-des-Corbières.
- 58 Becdelièvre, actes 331, 333, 3336, 347, 348, 378, 426, 427, 447, 560, 614.
- 59 Gaussan, actuellement château et ferme sur la commune de Bizanet, ancien prieuré sous le vocable de Saint-Étienne uni d'abord au monastère de Sainte-Eugénie, puis à l'abbaye de Fontfroide (Sabarthès). Le prieuré devint une grange monastique au XIII^e siècle. Une communauté monastique s'est récemment installée à Gaussan.
- 60 Actuellement ferme, commune de Montséret au N.N.O. du village. Becdelièvre, acte 445.
- 61 Barthe, p. 30.
- 62 Becdelièvre, acte 585.
- 63 Becdelièvre, acte 673.
- 64 Selon Devic et Vaissette c'est en 1187 que l'archevêque Bernard Gaucelin approuve cette union. H.G.L., t. IV, note 57, page 250. C'est manifestement une erreur de date. *La Gallia Christiania*, VI, c. 139 cite un autre acte de confirmation du même archevêque daté de juin 1190.
- 65 *Gallia Christiania*, VI, c. 139. Becdelièvre, actes 674 et 683.
- 66 Sur Gaussan voir Bouvet (P.). *Les granges de Fontfroide aux XII^e et XIII^e siècles... Mémoire de maîtrise d'histoire*, Université Paul Valéry/Montpellier III, juin 1997.
- 67 Sceau du chapitre de l'église de Sainte-Eugénie (diocèse de Narbonne). Légende : « † S' CAPITULI ECLE. SCE EVGENIE. » que l'on peut restituer en « † S(IGILLUM) CAPITULI EC(C)L(ESI)E S(AN)C(T)E EVGENIE. ». La légende est en majuscules gothiques entre deux filets. Au centre, dans une niche à pignon garnie de crochets, sainte Eugénie représentée à mi-corps, la tête couverte d'un voile, tenant de la main gauche une palme, la main droite appuyée contre la poitrine, au-dessus de l'épaule droite une étoile, au-dessous de cette représentation trois religieux en prière. Début XIV^e siècle, ogival 45 X 28 mm. (Charvet (J.). *Description des collections de sceaux matrices de M. E. Dongé*. Paris, Librairie Édouard Rouveyre, 1880, n° 9.
- 68 B.n.F., coll. Doat, vol. 55, f° 72.
- 69 Cette église correspond peut-être à l'ancien monastère Saint-Martin de Cauchène, localisé dans l'île Sainte-Lucie, commune de Port-la-Nouvelle.
- 70 Voir Becdelièvre (V.) et notamment l'introduction p. LVII qui donne toutes les références bibliographiques sur ce monastère, ainsi que les actes 848, 919, 931, 932, 935, 943, 945, 948, 952, 957-959, 964, 975, 976, 979, 986, 994, 995, 1049, 1152.
- 71 Becdelièvre (V.). t. I, p. LVII et t. II, acte 909.
- 72 Le docteur Courrent et V. de Becdelièvre datent cette réintégration de 1206 en se fondant sur la confirmation en août 1206 par Arnaud Tort de Fontjoncouse, de la donation qu'il avait faite à Saint-Victor, en faveur de Fontfroide. Mais la lettre de Pierre de Lerce attestant de cette réintégration, citée par Becdelièvre d'après Dom Estiennot, est datée de l'année 1203, sans autre précision. Comme Pâques, fête qui marque à cette époque la fin de l'année, tombe le 25 avril en 1204, la date de la lettre est comprise entre novembre 1203 et le 25 avril 1204. Toutefois la réintégration n'a peut-être été effective qu'en 1206.
- 73 Val de Jean orthographié Val des Joncs sur la carte IGN. *Cadastre de 1818, feuille D1*, Arch. de l'Aude, PW 9032/10. Un sondage rapide dans un compoix de Peyriac n'a pas permis de retrouver les autres toponymes.
- 74 Ce parchemin est compris dans un lot acheté par Monsieur Combes à un brocanteur ambulancier originaire

de la Montagne Noire, venu plusieurs fois aux alentours de 1995 à Albi. Ce lot comprenait plusieurs parchemins dont l'un de 1400, plusieurs du XVI^e siècle, et quelques courtes lettres de la fin du XVIII^e siècle dont une issue du Comte de Méruville (Rieux-Minervois). D'après le brocanteur, ce lot proviendrait d'une recette des impôts de Toulouse ou de la région. Plusieurs des parchemins de ce lot concernent la localité de Castelmoron-sur-Lot, mais il n'est pas sûr que tous ces actes aient la même origine.

75 Les auteurs de l'*H.G.L.* donnent à cet acte la date du 13 décembre soit *idus decembris* en latin. Ils n'ont donc pas lu ou retenu le chiffre VIII, écrit sur la pièce rapporté, qui précède *idus*. Ce détail semble indiquer que c'est ce parchemin qu'ils ont eu entre leurs mains. Mais, soit à cette date la lacune n'avait pas été comblée, soit ils n'ont pas jugé fiable la restauration.

76 Au moment de l'aliénation des biens de l'abbaye de Fontfroide vendus comme biens nationaux à la Révolution, certains acquéreurs ont reçu des archives concernant le bien acquis. C'est le cas de l'acquéreur de Sainte-Eugénie, Marc Arnaud, dont les archives ont été versées aux Archives de l'Aude en 1994 sous la cote 3 J 1580. Cependant, une partie des actes signalés par H. Faure n'y figurent pas. Ils ont sans doute été donnés à titre de preuve à des avocats ou tribunaux lors du procès qui a opposé la commune de Peyriac-de-Mer et Marc Arnaud, entre 1816 et 1826, concernant le domaine de Sainte-Eugénie.

77 Je remercie Monsieur Frédéric Cheyette de m'avoir fourni sa transcription que j'ai pu confronter avec la mienne.